

Les écoles de culture générale dans l'optique des associations cantonales

Enquête de la SSPES sur la mise en pratique du nouveau Règlement de reconnaissance et du nouveau Plan d'études cadre



Andreas Egli

est Vice-président de la SSPES et de l'Association cantonale saint-galloise des enseignant·e·s du secondaire II (KMV). Il enseigne la musique et le piano à l'ECG de la Kantonsschule de Wattwil.

En hiver 2022, le Comité central de la SSPES a mené une enquête sur les écoles de culture générale (ECG) auprès de ses associations cantonales. L'objectif de ce sondage était de recueillir des données sur le positionnement de cette filière de formation ainsi que sur l'implémentation du nouveau Règlement de reconnaissance (RR) et du nouveau Plan d'études cadre (PEC) dans les différents cantons.

En Suisse, 22 cantons proposent une filière ECG. Les associations cantonales de 18 d'entre eux ont participé à notre enquête.

1. Mise en pratique du nouveau Règlement de reconnaissance et du nouveau Plan d'études cadre

Dans une large majorité des cantons, le plan d'études cadre cantonal, y compris la grille-horaire correspondante, a déjà été élaboré sur la base des directives de la CDIP. Quelques rares cantons sont encore occupés à cette tâche. Dans un seul canton, l'association cantonale signale ne pas être au courant de la date et des modalités de ce travail. Dans une claire majorité des cantons également, l'enseignement est désormais basé sur le nouveau Plan d'études cadre, l'introduction de celui-ci étant prévue pour l'année scolaire 2022/23 dans d'autres cantons. En fonction du niveau de développement du système ECG sous l'ancien Règlement de reconnaissance, la révision des plans d'études cadres cantonaux et des grilles-horaires correspondantes a impliqué des modifications plus ou moins importantes. En général, de nombreux cantons se sont encore davantage orientés sur le domaine professionnel, que ce soit par le biais d'une augmentation de l'enseignement spécifique à celui-ci (jusqu'à min. 20% du temps d'enseignement), d'une modification du catalogue de disciplines ou encore d'ajustements concernant les stages.

En moyenne, les disciplines MINT ont été plutôt renforcées. La nouvelle discipline Informatique a été introduite dans certains cantons. Dans plusieurs cantons, les sciences humaines et sociales ainsi que les disciplines artistiques ont souffert des nouvelles dispositions, tout comme des disciplines cantonales,

par ex. la religion et l'économie ménagère.

Dans la majorité des cantons, les enseignant·e·s ont été impliqué·e·s dans la révision des plans d'études cadres et des grilles-horaires par le biais des sociétés de branche et/ou des associations cantonales. Les enseignant·e·s ont souvent largement contribué à la formulation des plans d'études cadres et/ou ont eu la possibilité de prendre position sur les propositions dans le cadre de consultations cantonales.

2. Positionnement des ECG

Une large majorité des associations cantonales juge les ECG cantonales bien, voire très bien organisées et positionnées. Les premiers cantons ont si bien structuré leurs ECG que celles-ci ont été en général victimes de leur succès et qu'il a été tout juste possible d'offrir suffisamment de places de formation aux élèves intéressé·e·s. Dans le même temps, des questions restent cependant ouvertes dans presque tous les cantons.

L'une des questions récurrentes est celle de la valeur de la maturité spécialisée, souvent estimée inférieure à celle de la maturité gymnasiale. Les ECG sont assimilées à un gymnase de deuxième rang. De nombreuses associations cantonales signalent le même problème: les élèves qui échouent au gymnase doivent simplement être accepté·e·s dans les ECG.

De plus, dans quelques cantons, certains domaines professionnels ne sont pas encore aussi bien positionnés que les autres. Si le domaine Pédagogie est facile à classer, le profil du domaine Travail social n'est pas encore le même dans tous les cantons.

Diverses associations cantonales signalent un autre problème: le travail écrit nécessaire pour l'obtention du certificat de culture générale et le travail de maturité spécialisée, deux travaux d'envergure, doivent être rédigés dans un espace de temps très court. Dans le domaine Pédagogie, ceci est également valable pour les examens finaux, parfois espacés seulement d'un semestre, max. une année. Il reste entretemps peu de temps pour développer des compétences supplémentaires, ce qui a

ECG - Règlement de reconnaissance et nouveau Plan d'études cadre

En 2018, un nouveau Règlement de reconnaissance pour les écoles de culture générale est entré en vigueur en Suisse (certificat de culture générale et maturité spécialisée). Ce Règlement a été édicté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), contrairement au Règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale qui est du ressort conjoint de la Confédération et de la CDIP. Des plans d'études cadres pour les différentes disciplines ont depuis été élaborés, basés sur ce Règlement.



https://www.edk.ch/fr/themes/ecoles-de-culture-generale?set_language=fr

parfois une conséquence négative directe sur la motivation des élèves.

Dans certains cantons, la question du financement de la formation ECG est soulevée. Les élèves étant parfois issus·es de milieux plus défavorisés que leurs collègues au gymnase, le financement d'un ordinateur portable, d'un séjour linguistique, d'un voyage d'étude, d'un enseignement instrumental, de manuels, etc. peut représenter une lourde charge pour leurs parents. La SSPES souhaite une réelle équité des chances, ce qui implique un soutien financier pour les élèves qui en ont besoin.

a) Stages

Selon les cantons, la durée et le moment des stages varient fortement. Dans certains cantons, ils sont désormais plus clairement orientés sur le domaine professionnel. En principe, la majorité des associations cantonales estime qu'ils sont bien intégrés dans la formation. Ils représentent un gain pour les jeunes qui les apprécient énormément, tout comme les institutions qui les proposent. Un accompagnement intensif et ciblé est important, mais il n'est malheureusement pas encore assuré de la même manière dans tous les cantons.

b) Séjours linguistiques, échanges et mobilité

Certains cantons proposent des offres attrayantes de séjours linguistiques, de stages dans une autre région linguistique ou de projets d'échanges. Selon les cantons, le séjour linguistique est obligatoire, facultatif ou n'est pas proposé. La SSPES souhaiterait que des exemples de projets réussis, notamment en collaboration avec Movetia, soient davantage publiés.

c) Maturité spécialisée

En ce qui concerne le dernier semestre et la dernière année avant la maturité spécialisée, il existe d'importantes différences entre les cantons et entre les domaines professionnels, voire même au sein de ces derniers. Si la SSPES estime que l'autonomie cantonale représente une chance, elle demande cependant que des prestations comparables soient fournies pour obtenir les mêmes diplômes.

De plus, dans quelques cantons, la question de possibles notes d'expérience pour la maturité spécialisée Pédagogie est posée. Alors que pour le certificat de culture générale comme pour la maturité gymnasiale, ces notes ont une valeur supérieure à celles des examens, elles n'existent pas pour la maturité spécialisée Pédagogie. Pour les cantons dans lesquels la maturité spécialisée peut être obtenue en un semestre, ceci représenterait toutefois un défi important, en particulier pour les disciplines faiblement dotées, car il serait difficile de générer des notes suffisamment justifiées en si peu de temps.

d) Transition degré secondaire I – ECG

Selon l'article 11 du Règlement de reconnaissance ECG, l'entrée dans la filière ECG s'effectue en règle générale après la 11e année de scolarité (HarmoS). Dans certains cantons, ceci a pour conséquence qu'elle ne coïncide pas avec l'entrée au gymnase qui, elle, se fait ou peut se faire après la 10e année de scolarité déjà. Suite à cela, dans les cantons concernés, une maturité gymnasiale peut être obtenue après 14 années de scolarité, une maturité spécialisée après 15 années seulement. La question se pose alors de savoir si cette «discrimination des ECG» se justifie. Les réponses à notre enquête montrent la complexité de cette problématique, une transition après la 11e année de scolarité présentant de fait de nombreux avantages. La SSPES étudiera cette question plus en détail.

Movetia – Echanges et mobilité

Movetia est l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité au sein du système éducatif. Movetia encourage et soutient des activités d'échanges, de mobilités ou de coopérations dans les différents secteurs de formation, de l'école primaire au degré tertiaire, en passant par la formation des adultes, mais aussi les activités extrascolaires.



www.movetia.ch/fr/